

RÉSOLUTION
2022-020

**ASSISES 2022 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –
LES 12 ET 13 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

QUE la conseillère, madame Marival Gallant, et le conseiller, monsieur Bernard Bouclin, soient autorisés à s'inscrire, à se rendre et à assister aux Assises de l'UMQ qui auront lieu les 12 et 13 mai 2022, à Québec, au Centre des congrès de Québec.

QUE les frais d'inscription, de transport et d'hébergement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives, le tout conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement numéro 858-18 relatif au traitement des élus.

QUE les dépenses encourues soient imputées au poste budgétaire numéro 02-110-00-329.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président